

(AREHS, 24/10/20) Email de l'AREHS envoyé aux 8 ministres et 89 députés de la Région Bruxelloise à propos du projet de taxe kilométrique "intelligente".

Woluwe-Saint-Pierre, le 24 octobre 2020

A l'attention des membres
du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et
des membres du Parlement bruxellois

Concerne : le projet SmartMove

Depuis l'année 2015, notre association, l'AREHS asbl, l'Association pour la Reconnaissance de l'ElectroHyperSensibilité, défend les droits des personnes électro-hypersensibles (EHS). Plus généralement, nous avons pour objectif de conscientiser tous les acteurs concernés sur les risques et dommages sanitaires des technologies sans fil. Ces risques et dommages, bien réels, ne concernent d'ailleurs pas uniquement les personnes électro-hypersensibles. Ils concernent toute la population ainsi que les écosystèmes. Notre association œuvre donc pour obtenir des technologies respectueuses de la santé de tous, tant de la santé humaine que celle de la faune et de la flore.

Un nouveau sujet de préoccupation pour notre association est le projet de taxation "intelligente" des véhicules circulant à Bruxelles, le projet SmartMove, dont nous apprenons les premières modalités par voie de presse.

Nous portons à votre connaissance que les personnes électro-hypersensibles de notre association témoignent des nombreuses difficultés qu'elles rencontrent déjà aujourd'hui pour se déplacer, en particulier dans les transports en commun, en raison notamment des réseaux WiFi installés dans le métro, les bus, le train, qui s'ajoutent aux rayonnements émis par les smartphones des voyageurs. Certaines personnes électro-hypersensibles sont ainsi forcées et contraintes de renoncer à se déplacer en transports en commun en raison de la trop forte pollution électromagnétique. Leur dernière alternative pour les trajets qu'elles ne peuvent parcourir à pied ou à vélo est donc la voiture personnelle.

La plupart des personnes électro-hypersensibles ne possèdent pas ou n'utilisent pas de smartphone puisqu'elles présentent des troubles divers quand elles sont exposées aux rayonnements émis par ces appareils (2G/3G/4G, WiFi, Bluetooth, etc). Le type et la sévérité des symptômes varient selon les individus et les circonstances. Il s'agit entre autres de migraines, vertiges, palpitations cardiaques, nausées, malaises, troubles de l'attention, de la concentration, de la mémoire, de l'orientation. En plus des désagréments notables que de tels symptômes constituent pour les personnes concernées, ils augmentent aussi les risques d'accident sur la route quand ils se présentent pendant la conduite. Ces symptômes pouvant survenir chez tout un chacun, même chez les personnes non électro-hypersensibles, c'est une raison de déconseiller fermement, pour tous, l'usage des smartphones dans les véhicules. Par conséquent, l'usage du smartphone comme outil pour calculer le kilométrage ne peut pas être une solution appropriée.

Le module OBU (On-Board Unit) n'est pas non plus une solution appropriée. Les rayonnements émis par un module OBU dans un véhicule ne seraient pas plus supportables pour les personnes électro-hypersensibles. Et de manière plus générale, les effets de ces rayonnements constituent aussi une menace pour la sécurité routière. La presse du 26 mai 2016 a relayé qu'au moins 32 routiers se plaignaient de migraines, nausées et fatigue chronique apparues suite à l'instauration de la taxe kilométrique et de l'obligation de rouler en présence d'un boîtier OBU. Autant de troubles qui sont de nature à augmenter le risque d'accident pour tous.

Dans le projet actuel de taxation kilométrique "intelligente" à Bruxelles, la possibilité existe, pour les personnes réticentes à utiliser l'application sur smartphone ou un module OBU, de payer un forfait. Cette option coûteuse ne peut cependant apporter une solution à la menace

pour la sécurité routière, décrite ci-dessus, ni à l'augmentation de la pollution électromagnétique occasionnée par le recours croissant à des dispositifs générateurs de rayonnements électromagnétiques, ni à la situation particulière des personnes électro-hypersensibles.

La majorité des personnes EHS rencontrent déjà beaucoup de difficultés financières. D'une part, elles sont souvent dans l'impossibilité de travailler car la plupart des lieux de travail sont envahis de dispositifs sans fil (réseaux et appareils) dont elles ne peuvent supporter les rayonnements. D'autre part, elles doivent engager des frais importants pour déménager dans des lieux peu exposés et/ou se mettre à l'abri des ondes émises par les antennes relais, le WiFi ou le DECT des voisins, etc (peintures et tissus spéciaux formant cage de Faraday).

Une taxation "intelligente" des véhicules à Bruxelles telle qu'elle est décrite à ce jour dans le projet SmartMove n'est donc pas acceptable dans la mesure où elle va augmenter le risque d'accident sur la route, augmenter l'électrosmog ambiant et poser des difficultés insurmontables pour de nombreuses personnes EHS (actuelles et en devenir).

Si une taxation "intelligente" devait être adoptée, nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des solutions exemptes de pollution électromagnétique, pour éviter d'accroître encore les niveaux et la présence de rayonnements électromagnétiques dans nos environnements et de fragiliser encore la santé de la population et des écosystèmes.

En tant que représentants politiques, vous ne pouvez plus, sous prétexte de transition numérique ou écologique, continuer à fermer les yeux sur un problème sanitaire qui est en train de prendre des proportions considérables. En témoigne notamment le nombre croissant de personnes électro-hypersensibles qui se font connaître auprès de notre association. Vous avez le devoir de faire respecter notre droit à un environnement sain consacré par la Constitution. Cela implique que vous preniez des mesures fortes pour diminuer la pollution électromagnétique, plutôt que de soutenir toujours plus le recours à des dispositifs générateurs de pollution électromagnétique dans tous les aspects de nos vies quotidiennes.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'assurance de ma haute considération.

Colette DEVILLERS
Administratrice de l'AREHS asbl